



Tableau synthétique de l'expertise amiante du bâtiment en utilisation normale

CF: 1009

Nom de l'établissement : Admin Publique

Adresse de l'établissement: Place de la Taconnerie 7, 1204 Genève Date dernière mise à jour: 03.11.2021

Etage	Lieu / Local	Description du matériau ou de l'élément	Délai d'assainissement préconisé ²	Remarques	Année du diagnostic
3ème	Bureau A	Mastic de joint de vitrage fenêtre	2019	Ensemble des mastics de l'étage diagnostiqués comme contenant de l'amiante	2009
2ème	Bureau G	Mastic de joint de vitrage fenêtre	2019	Ensemble des mastics de l'étage diagnostiqués comme contenant de l'amiante	2009
2ème	Bureau K	Mastic de joint de vitrage fenêtre	2019	Ensemble des mastics de l'étage diagnostiqués comme contenant de l'amiante	2009
1er	Bureau I	Mastic de joint de vitrage fenêtre	2019	Ensemble des mastics de l'étage diagnostiqués comme contenant de l'amiante	2009
1er	Bureau M	Mastic de joint de vitrage fenêtre	2019	Ensemble des mastics de l'étage diagnostiqués comme contenant de l'amiante	2009
RDC	Régulation	Joints de brides entre éléments de conduites	2019		2009
RDC	Régulation	Tresses isolantes	2019		2009
RDC	Arcade 3	Dallette vinyle damier gris/vert	2019		2009
RDC	Arcade 4	Plaques carton amianté pour isolation électricité vitrines	2019	Dépollué	2009
RDC	Arcade 4 arrière boutique	Plaque carton amianté pour isolation tableau électrique	2019	Dépollué	2009
SS	Machinerie ascenseur	Plaquettes de freins en fibrociment	2019		2009
SS	OPF Archives 1	Carton amianté sous tubes néons	2019	Dépollué	2009
SS	OPF Archives 2	Carton amianté sous tubes néons	2019	Dépollué	2009
SS	OPF Archives 3	Carton amianté sous tubes néons	2019	Dépollué	2009
SS	OPF Archives 4	Carton amianté sous tubes néons	2019	Dépollué	2009

¹ Les résultats permettent une "utilisation normale" des bâtiments, conformément aux décisions de la cellule opérationnelle amiante de l'Etat, c'est-à-dire qu'en absence de travaux, l'installation et les matériaux ne libèrent aucune fibre d'amiante dans l'air. En cas de travaux une expertise complémentaire appelée diagnostic "Avant-travaux" est nécessaire.

² Le délai préconisé par l'expert est calculé selon les critères établis par l'autorité de l'Etat (SABRA). En l'absence de travaux, des mesures de la qualité de l'air sont régulièrement réalisées pour garantir l'absence de fibres d'amiante dans l'air. Les travaux de désamiantage seront réalisés en cas de modification du bâtiment ou à échéance du délai.